

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1^{er} octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,

M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

39 – 01 octobre 2020

39. Adoption du règlement intérieur de la Médiathèque Municipale

Rapporteur : Madame LOPEZ.

Vu la délibération du conseil municipal du 22 novembre 2012 approuvant la création du règlement intérieur de la médiathèque municipale,

Vu la délibération n° 28 du conseil municipal du 30 juin 2016 portant modification du règlement intérieur de la médiathèque municipale,

Considérant que dans un souci d'amélioration du service rendu aux usagers de la médiathèque, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de la médiathèque

Considérant qu'actuellement les horaires ne répondent pas entièrement à la demande des usagers,

Monsieur le Maire propose de modifier les horaires comme suit :

HORAIRES ACTUELS

	ESPACES JEUNESSE ET ADULTE
MARDI	13h30 – 18h
MERCREDI	10h – 12h / 13h30 – 18h
JEUDI	10h – 12h / 13h30 – 18h
VENDREDI	13h30 – 18h
SAMEDI	10h – 12h30 / 13h30 – 18h

NOUVEAUX HORAIRES PROPOSES

	ESPACES JEUNESSE ET ADULTE
MARDI	13h30 – 18h
MERCREDI	10h – 12h / 13h30 – 18h
JEUDI	10h – 12h / 13h30 – 18h
VENDREDI	13h30 – 18h
SAMEDI	09h – 12h30 / 13h30 – 17h

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

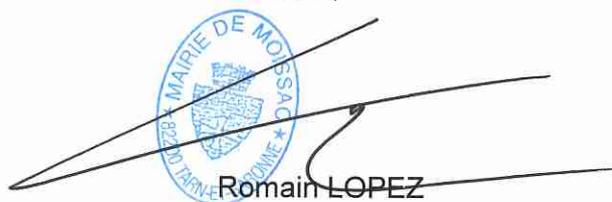
FAIT SIENNE la proposition de modification des horaires d'ouverture de la médiathèque municipale,

ADOPTE le règlement intérieur ci-annexé.

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,


Romain LOPEZ